

ELECTION PARTIELLE : **Au Conseil Académique**

Election partielle - Collège F - Collège des doctorant.e.s – discipline : Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales

Nombre de siège de titulaire à pourvoir : 1

Scrutin du jeudi 22 et vendredi 23 octobre (vote électronique)

LISTE DES CANDIDAT.E.S

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **L'élection ayant lieu au scrutin majoritaire à un tour, chaque candidat.e titulaire doit se présenter avec le/la suppléant.e qui lui est associé.e. Chaque liste de candidat.e.s doit être impérativement composée alternativement d'un.une candidat.e de chaque sexe. Le/la suppléant.e ne siège qu'en l'absence du/de la titulaire.**

NOM DE LA CANDIDATURE ou appartenance ou soutien dont la candidature bénéficie¹ : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

Nom et prénom des candidat.e.s :

TITULAIRE

SUPPLÉANT.E :

N° 1

N° 2

Fait à Nice, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Coordonnées du/de la délégué.e de liste, candidat.e titulaire, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail institutionnel:

¹ Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.